

ORTHOPHONISTE

DEMARCHES ADMINISTRATIVES POUR UNE INSTALLATION EN NOUVELLE CALEDONIE - PROVINCE SUD (Nouméa et alentours)

Cette fiche concerne les personnes de nationalité française.

Pour commencer, il est bon de savoir que la monnaie locale est le franc pacifique : **1 € = 120 F**

La lettre clé AMO en Nouvelle Calédonie est à 420 F (3,50€), mais elle est adaptée au coût de la vie qui est beaucoup plus élevé qu'en métropole, notamment en ce qui concerne les loyers et l'alimentaire.

Les premières démarches à faire sont plutôt personnelles mais sont nécessaires pour les démarches professionnelles qui suivent :

Arriver sur le territoire

Pour une installation, il faut un passport en cours de validité (six mois à partir de la date d'entrée en Nouvelle-Calédonie). Une carte d'identité n'est pas valable pour l'entrée en Nouvelle-Calédonie.

Trouver un logement

Ça paraît bête mais dès que l'on commence à vouloir faire des démarches administratives ou des achats de base (ouvrir un compte bancaire, ouvrir une ligne téléphonique, acheter une voiture) les administrations demandent quasi systématiquement une attestation de domicile (facture d'eau ou d'électricité à son nom et si ce n'est pas à son nom, ils demandent impérativement une attestation d'hébergement avec pièce d'identité du logeur).

En arrivant, beaucoup de gens se retrouvent à l'auberge de jeunesse de Nouméa et montent des colocations ensemble. On trouve beaucoup de maisons en location qui finissent en colocations car les loyers sont très chers. Comme les baux sont difficiles à ouvrir, il y a souvent un « référent » dans la colocation qui a pris la maison à son nom et les autres sont en sous-location. Ce qui signifie : besoin d'une attestation de logement pour toutes les démarches administratives.

Compter pour Nouméa, selon les quartiers :

- 50 000 F pour une coloc (la moins chère que j'ai pu voir pour le moment dans un F4 avec un couple et deux personnes, quartier portes de fer)
- 90 000 F pour un F1 ou F2 seul proche du centre-ville
- Au-delà de 100 000 F pour un appartement

Pour chercher un logement : annonces-nc.com (ça marche pour les voitures aussi et toutes sortes de vides-greniers pour s'installer), il existe aussi de nombreuses pages Facebook (nouméa expat, noumea colocation, petites annonces nc...)

Ouvrir une ligne téléphonique

Avoir désimlocké son téléphone en France avant de partir est une bonne option. Sur place, acheter une carte SIM dans n'importe quel magasin de téléphonie, ou à la poste (compter environ 7000F) pour commencer (cartes rechargeables) ou directement un forfait mensuel si vous êtes motivés... Il n'existe qu'un prestataire : <http://www.opt.nc/>

Avoir un numéro (à 6 chiffres ici, plus facile à retenir) c'est important pour les administrations en général et pour le boulot. Il est fréquent que les patients vous contactent sur votre téléphone portable.

Ouvrir un compte bancaire

Autant on peut conserver un compte en France et retirer de l'argent sur place en Francs pacifiques, autant il faut impérativement ouvrir un compte sur place pour notre activité professionnelle afin de pouvoir encaisser les chèques et de se faire régler les honoraires pris en charge à 100% par la CAFAT (voir plus bas).

La société générale est présente sur le Territoire mais pas le Crédit mutuel par exemple.

Il faut s'y prendre rapidement car c'est long à mettre en place. Prendre rendez-vous, venir avec tous ses papiers et le compte sera ouvert 4 jours plus tard. Ils pourront alors vous délivrer un RIB, un chéquier quelques jours plus tard. Quant à la carte bancaire, il faudra attendre un mois.

Il faudra fournir notamment une pièce d'identité, une preuve de domicile (+/- attestation de logement) et une preuve d'activité professionnelle (contrat de collaboration/remplacement).

Comme en France, le banquier va vous enquiquiner pour vous faire ouvrir un compte pro et tout comme en France vous allez refuser, il n'y a rien d'obligatoire.

Faire enregistrer son diplôme à la DASS (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Nouvelle Calédonie)

Un peu l'équivalent de l'ARS en métropole.

Immeuble Gallieni
5, rue du Général Gallieni
NOUMEA

Apporter pièce d'identité, diplôme original et remplir le formulaire sur place. On ressort avec son **diplôme tamponné**, enregistré et numéroté pour le territoire.

Attention : pour les logopèdes, le diplôme doit être dans un premier temps validé en France avant la venue sur le territoire.

Se faire attribuer un numéro RIDET (Répertoire d'Identification des Entreprises et des Etablissement)

Equivalent du numéro SIRET en métropole.

C'est notre numéro de travailleur indépendant (qu'on appelle les « patentés » ici, puisqu'ils paient la « patente », un impôt direct qu'on paie à la fin de l'année).

Pour obtenir ce numéro vous devez vous rendre sur le site de l'ISEE :

<http://www.isee.nc/ridet> et vous laisser guider!

L'ISEE (Institut de la Statistique et des Etudes Economiques) / dépend du CFE, comme en métropole, et se situe pour information : Immeuble Malawi, 52 avenue du Maréchal Foch.

« situation au RIDET » et son numéro RIDET.

S'affilier au RUAMM (Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité)

C'est l'affiliation obligatoire des travailleurs indépendants (notre URSSAF)

Apporter pièce d'identité, feuille « situation au RIDET », remplir le bulletin d'immatriculation sur place, dans les bureaux de la CAFAT au centre-ville (cf encadré ci-dessous).

4, rue Mangin (1^o étage)
NOUMEA

Le dossier est long à traiter mais au bout de quelques temps on reçoit un courrier avec la confirmation d'affiliation et son numéro personnel d'assuré CAFAT. Puis on a des cotisations trimestrielles.

Obtenir un conventionnement à la CAFAT

La CAFAT est l'équivalent de notre sécurité sociale.

Pour être conventionné et avoir un numéro d'identification CAFAT, aller à l'autre CAFAT (celle qui, cette fois gère les professionnels de santé. C'est notamment ici qu'une fois installé, il faudra déposer les feuilles de soins pour se faire payer les prises en charge à 100%)

Service gestion du risque
1 rue Henri Dunant
Quartier Receiving
NOUMEA

Apporter un courrier précisant : date d'entrée en activité, adresse professionnelle, numéro de téléphone, adresse postale éventuelle), photocopie du diplôme portant le tampon de la DASS, pièce d'identité, avis d'identification RIDET, RIB original.

On ressort avec son **numéro d'identification CAFAT de professionnel** à 5 chiffres et 1 lettre.

Se faire faire un tampon de cachet professionnel

Pour tous les courriers en rapport avec les organismes de protection sociale (notamment feuilles de soins) avec au minimum les informations suivantes :

NOM Prénom
« Orthophoniste »
N° d'identification CAFAT
Téléphone

Se présenter au Syndicat des orthophonistes.

Car le territoire reste assez petit, il y a peu d'orthos et tout le monde apprécie de se connaître. L'adhésion à l'année = **15000 CFP**. Elle comprend une cotisation à la FNO, à la CGPME et à la FPLS (Fédération des professionnels de santé libéraux de Calédonie).

ortho.nc@gmail.com

Obligations fiscales

Je vous invite à consulter ce site qui sera plus clair que moi :

http://www.mncparis.fr/uploads/fiche-fiscalite-en-nc_1.pdf